

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 4 mars 2021 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	5
Représentés	1
Absents	6

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUGIER Guillaume

M. PETIT Cédric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_1**Objet :** Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PETIT Cédric, après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr ROUGIER Guillaume, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Cédric



Le Président,
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 4 mars 2021 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	5
Représentés	1
Absents	6

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE
FONTAINE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la
présidence de ROUGIER Guillaume

M. PETIT Cédric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_2**Objet** : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de ROUGIER Guillaume, Président,
après avoir examiné le Compte Administratif 2020 et avoir constaté:

- le résultat de fonctionnement à affecter:

* résultat de l'exercice: 12 301.25 €

* résultat antérieur: 81 890.79 €

* TOTAL A AFFECTER : 94 192.04 €

- le besoin de financement de la section d'investissement:

* solde d'exécution cumulé : -2 599.54 €

* solde des restes à réaliser : 0€

* Total du BESOIN DE FINANCEMENT: 2 599.54 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix
pour : 6 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation
comme suit :

* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 2 599.54 €

* affectation complémentaire en "réserves" :€

* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 : 91 592.50 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Cédric



Le Président,
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de
tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date
d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 4 mars 2021 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	5
Représentés	1
Absents	6

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUGIER Guillaume

M. PETIT Cédric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUGIER Guillaume Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.


Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2020 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Cédric



Le Président,
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 4 mars 2021 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	5
Représentés	1
Absents	6

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUGIER Guillaume

M. PETIT Cédric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_4**Objet :** Vote du Budget Primitif 2021

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUGIER Guillaume, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2021,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0- Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2021


D'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Cédric



Le Président,
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 4 mars 2021 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	5
Représentés	1
Absents	6

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUGIER Guillaume

M. PETIT Cédric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUGIER Guillaume Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2021.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Cédric



Le Président,
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 4 mars 2021 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	5
Représentés	1
Absents	6

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUGIER Guillaume

M. PETIT Cédric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_6**Objet :** Approbation de la tarification 2021

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUGIER Guillaume Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2020 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2021 :

- charges fixes: 90,00 € / souscription appel en mai

- consommation: 0.09 € / m³ appel en Novembre avec un délai de paiement au 31 décembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2021

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Cédric



Le Président,
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 4 mars 2021 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	5
Représentés	1
Absents	6

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUGIER Guillaume

M. PETIT Cédric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_7

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUGIER Guillaume Président, se fait présenter liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

	USAGERS	PROPRIETAIRES	Souscription 1	
EARL	ROUGIER	BERTRAND	ROLAND-PIERRE	14
DEVARS	PASCAL	DEVARS	PASCAL	14
SCEA	LA FEULLADE	DUMAS	Jean Michel	20
EARL	MOULIN MONDOT	PEILLOUT	MARIE France	10
EARL	DOYEN DENIS	BEREAUD	MONIQUE	0
GAEC	PICHOT TEXIER	TEXIER	DIDIER	19
EARL	MOULIN MONDOT JADEAUD	RIVIERE		10
EARL	STEPHANE	JADEAUD	ELIANE	25
EARL	DOYEN DENIS	DOYEN	HUGUETTE	36
EARL	A.P.F 02	AUGERAUD	FABRICE	8
GAEC	MEGE	GAEC	MEGE	21
GAEC	DE CHEZ DEZIER	JARDRY	JEANNE MARIE	5
EARL	PETIT	MALLORANT	JEAN-GILBERT	15
EARL	LES MARTINS	MARANDAT	Monique	20
GAEC	DE LA RICHARDIE	GAEC	DE LA RICHARDIE	20

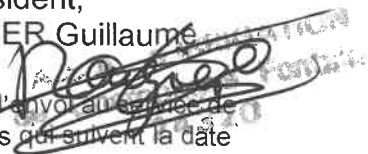
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Cédric



Le Président,
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 4 mars 2021 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	5
Représentés	1
Absents	6

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUGIER Guillaume

M. PETIT Cédric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_8**Objet : travaux réserve**

Monsieur ROUGIER présente 3 devis pour la réfection des bâches. Deux matériaux sont présentés : EPDM / PEHD.

L'entreprise BHD présente un devis à 12 750 € HT avec du PEHD.
L'entreprise 7 et B présente un devis à 24 324.30€ HT avec de l'EPDM 1.14.
L'entreprise DIVA plastique présente un devis à 18 999.40 € HT.

Monsieur ROUGIER présente un devis pour la réfection des toitures en panneau sandwich pour les 4 stations.

L'entreprise présente un devis à 7 650 € HT.

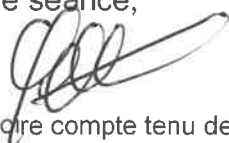
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide de valider:

- Le devis de l'entreprise BHD pour les bâches de Fombouille et Fontaine
- Le devis de l'entreprise AZARD pour les toitures.
- Charge le président de signer les devis correspondants
- Charge le président de suivre les travaux.
- Demande à ce que les adhérents soient prévenus de la date de réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Cédric



Le Président,
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 4 mars 2021 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	5
Représentés	1
Absents	6

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUGIER Guillaume

M. PETIT Cédric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_9**Objet : Emprunt**

Afin de réaliser les travaux cités lors de la précédente délibération il est prévu de faire un emprunt de 50 000 € sur une durée de 10 ans.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide de valider la réalisation d'un emprunt et charge le président de faire les démarches en correspondance.

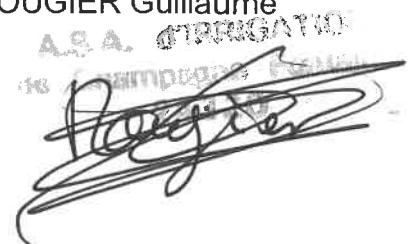
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Cédric






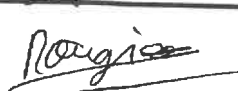


Le Président,
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Liste d'émargement du syndicatDate : Jeudi 4 Mars 2021

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR DEVARIS PASCAL LE REPAIRE 24320 CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	Membre		
EARL JADEAUD STEPHANE LA NEULIE 24320 NANTEUIL-AURIAC-DE-BOURZAC	Membre		
EARL DOYEN DENIS CHEZ PEILLOUT 24320 CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	Membre		
EARL A.P.F 02 LE NEPT 24320 CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	Membre		
EARL MOULIN MONDOT Moulin Mondot 24320 VENDOIRE	Membre		
GAEC MEGE LAGE 24320 CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	Membre		
GAEC DE CHEZ DEZIER CHEZ DEZIER 24320 VENDOIRE	Membre		
GAEC PICHOT TEXIER FONTAINE 24320 CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	Vice Président		
MR JUIN François LE BOURG 24320 VENDOIRE	Membre		
MR PETIT Cédric Le Maine Chabrol 16320 EDON	Membre		
MR ROUGIER Guillaume Le Maine Vignau 24320 CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	Président		
SCEA LA FEUILLADE La feuillade basse 24320 CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	Membre		